

**PROCES-**  
**VERBAL**

**DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**DU LUNDI**

**7 NOVEMBRE 2022**

**Canada**  
**Province de Québec**  
**MRC Maria-Chapdelaine**  
**Municipalité de Saint-Stanislas.**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 7 novembre 2022, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 19 h 30 à 19 h 55 sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Biron.

Étaient présents :

Mmes les conseillères : France Simard  
Catherine Bolduc  
Nancy Savard

M. le conseiller : Yannick Charbonneau

Était absente :

Mme la conseillère : Johane Thibeault

Également présents : Mme Nathalie Pronovost et M. Simon Dumais  
Un citoyen

A 19 h 30 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Caroline Gagnon, agit comme secrétaire de la séance.

**ORDRE DU JOUR DU 7 NOVEMBRE 2022**

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 octobre 2022 et de l'assemblée des électeurs du 4 novembre 2022 avec exemption de lecture;
- 4- Adoption des comptes à payer;
- 5- Adoption des comptes à entériner;
- 6- Rapport :
  - a. Aqueduc, égout;
  - b. Résultat sur la qualité de l'eau;
  - c. Voirie municipale;
- 7- Développement local et loisirs;
- 8- Projet de mise en commun d'un service d'ingénierie à la MRC de Maria-Chapdelaine;
- 9- Projet de mise en commun d'un service d'inspection à la MRC de Maria-Chapdelaine;
- 10- Comité du Lac Éden;
- 11- Suivi plainte pour le 36 Chemin Pilote;
- 12- Formation du CCU (comité consultatif d'urbanisme) et du comité d'aide à l'entreprise;
- 13- Informations pour l'élection partielle municipale au siège numéro 6;
- 14- Processus budgétaire, date d'adoption des prévisions budgétaires 2023 et d'adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2023-2024-2025 et tenu de l'assemblée publique;
- 15- Dépôt de la déclaration écrite des intérêts pécuniaires des membres du conseil et dépôt du registre contenant les déclarations des membres du conseil à l'égard de tout don ou avantage de plus de 200\$.
- 16- Résolution approuvant la programmation révisée-TECQ;
- 17- Résolution concernant le programme de gestion des actifs municipaux;
- 18- Nomination représentant comité familles et aînées;
- 19- Affaires nouvelles :
  - a. ....
  - b. ....
  - c. ....
- 20- Période de questions;
- 21- Clôture de la séance.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

**La séance débute à 19 heures.**

## **2. 113.11.2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 7 NOVEMBRE 2022.**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD ;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du lundi 7 novembre 2022 soit et est adopté tel que présenté et lu.

## **3. 114.11.2022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 OCTOBRE 2022 ET DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS DU 4 NOVEMBRE 2022 (AVEC EXEMPTION DE LECTURE);**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les minutes du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 octobre 2022 et de l'assemblée des électeurs du 4 novembre 2022 soient et sont adoptées telles que rédigées et présentées;

## **04- 115.11.2022 ADOPTION DES COMPTES À PAYER.**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues soient et sont adoptés tel que présentés :

TOTAL COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2022 : 39 095.77\$

## **05- 116.11.2022 ADOPTION DES COMPTES A ENTÉRINER**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les comptes à entériner présentés aux membres du conseil soient adoptés pour un montant total de 21 761.09\$.

**GRAND TOTAL DES DÉPENSES D'OCTOBRE : 60 856.86\$**

*Je, soussignée, Caroline Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Stanislas, certifie sous mon serment d'office, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas.*

## **06-RAPPORT**

### **6-a) AQUELUC-ÉGOUT**

Au niveau de l'aqueduc et de l'égout tout va bien. Un module d'expansion sera installé à la station d'aqueduc au coût de 7125,40\$ plus taxes. Le montant sera pris dans la TECQ.

### **6-b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.**

Rapport d'analyse bactériologique pour le 5 octobre 2022 il n'y a aucune bactérie, ni aucun coliforme, les nitrates et nitrites sont de 0.2 et la turbidité de 0.6 et l'eau brute ne contient aucuns coliformes. Le 12 octobre le magnésium est de 0.4, le calcium de 4.3 et la dureté 20. Le 26 octobre magnésium 0.3, le calcium 5.7. Le 17 octobre les résultats nous indiquent une bactérie et aucun coliforme, les trihalométhanes totaux sont de 8.1 pour un maximum de 80.

### **6-c) VOIRIE MUNICIPALE**

Au niveau de la voirie, tout va bien. Le creusage des fossés du rang Alphonse va bien. Le tout devrait se terminer la semaine prochaine.

---

## **07- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOISIRS.**

- La soirée d'halloween c'est bien déroulé, la participation a été bonne.
- Nous aurons un marché de Noël les 26 et 27 novembre dans la salle municipale.
- Le dépouillement de l'arbre de Noël reviendra en présentiel dans la salle municipale pour les enfants de la municipalité le 11 décembre prochain.

**08- 117.11.2022 PROJET DE MISE EN COMMUN D'UN SERVICE D'INGÉNIERIE À LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire se joindre aux municipalités et à la MRC afin de présenter un projet de mise en commun pour un service d'ingénierie dans le cadre de l'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas s'engage à participer au projet de service d'ingénierie à la MRC de Maria-Chapdelaine et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Maria-Chapdelaine comme organisme responsable du projet.

**09- 118.11.2022 PROJET DE MISE EN COMMUN D'UN SERVICE D'INSPECTION À LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire se joindre aux municipalités et à la MRC afin de présenter un projet de mise en commun pour le service d'inspection dans le cadre de l'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas s'engage à participer au projet d'un service d'inspection à la MRC de Maria-Chapdelaine et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Maria-Chapdelaine comme organisme responsable du projet.

**10- COMITÉ DU LAC ÉDEN**

**Ce point est retiré puisque Mme Johane Thibeault n'est pas présente pour nous donner un suivi à ce sujet.**

**11- SUIVI PLAINTÉ POUR LE 36 CHEMIN PILOTE.**

**Une lettre enregistrée a été envoyé au propriétaire du 36 chemin Pilote lui demandant de respecter le règlement concernant la construction des clôtures et de refaire sa clôture selon les normes d'ici le 15 novembre prochain.**

**12- 119.11.2022 FORMATION DU CCU (COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME) ET DU COMITÉ D'AIDE À L'ENTREPRISE.**

**ATTENDU QUE** M. Ghislain Laprise désire se retirer du CCU (comité consultatif d'urbanisme) et du comité d'aide à l'entreprise;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** M. Ghislain Rousseau soit nommé sur le CCU et le comité d'aide à l'entreprise;

**QU'UNE** lettre de remerciement soit transmise à M. Ghislain Laprise afin de le remercier pour les nombreuses années de bénévolat qu'il a donné;

**13- INFORMATIONS POUR L'ÉLECTION PARTIELLE MUNICIPALE AU SIÈGE NUMÉRO 6.**

Puisque deux personnes se sont présentées au siège numéro 6 suite aux mises en candidature, il y aura élection entre Mme Nathalie Pronovost et M. Simon Dumais. La commission de révision siègera le 15 novembre de 19 h à 22 h et le 16 novembre de 10 h à 13 h. Le vote par anticipation aura lieu le 27 novembre et la date de l'élection sera le 4 décembre 2022.

**14- 120.11.2022 PROCESSUS BUDGÉTAIRE : DATE D'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 ET D'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025 ET TENUE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE.**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la date choisie pour adopter nos prévisions budgétaires 2023 et le programme triennal, soit celle du 12 décembre 2022. L'assemblée publique aura donc lieu à 19 heures le 12 décembre en la salle du conseil.

**15- Dépôt de la déclaration écrite des intérêts pécuniaires des membres du conseil et dépôt du registre contenant les déclarations des membres du conseil à l'égard de tout don ou avantage de plus de 200\$.**

**Les membres du conseil qui sont présents, déposent la déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires. Aucun membre du conseil n'a de don à déclarer.**

**16- 121.11.2022 RÉSOLUTION APPROUVANT LA PROGRAMMATION RÉVISÉE-TECQ.**

**ATTENDU QUE** La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE:**

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés

par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 05 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

## **17- 122.11.2022 RÉSOLUTION CONCERNANT LE PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités a mis en place un programme de gestion des actifs municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités organise, dans le cadre de ce programme, des activités liées à la sensibilisation sur la gestion des actifs municipaux à l'intention des membres de la FQM;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a sollicité la MRC ou la municipalité de ..... pour participer à ces activités, comprenant notamment des ateliers en 2022-2023 et la tenue d'un séminaire sur la gestion des actifs en 2022;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de plusieurs municipalités de la MRC à participer à ces activités;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDOC;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité de Saint-Stanislas :

- Signifie à la FQM son intérêt de participer aux activités prévues en 2022-2023 sur la gestion des actifs;
- S'engage à collaborer aux différentes étapes du projet (ateliers, séminaires) prévues en 2022-2023.

## **18- NOMINATION REPRÉSENTANT COMITÉ FAMILLES ET AINÉES.**

Ce point est remis à la prochaine réunion.

## **19- AFFAIRES NOUVELLES.**

## **20- PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Quelques questions sont posées aux membres du conseil.

## **21- 123.11.2022 CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

**Après épuisement des points à l'ordre du jour;**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDOC;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT;**

Que la séance soit et est levée à 20 h.

Adopté à la séance du : 5 décembre 2022

.....Mario Biron, Maire

Je, Mario Biron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi dtoutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

.....Caroline Gagnon, D.-G. et greffière-trésorière